

Numéro 205 Juin - Juillet 2006 1,50 €

COMBAT SYNDICALISTE

CNT-AIT

Bimestriel de la Confédération Nationale du Travail
Section de l'Association Internationale des Travailleurs





CNT-AIT

Association Internationale des Travailleurs

AIT, NSF boks 1977
Vika, n-0121 oslo, Norvège

Confédération Nationale du Travail

Pour tout contact
sur le plan national
s'adresser à :
CNT-AIT (bureau confédéral)
34 Espace Mendès-France
36000 Châteauroux

Adresse du site web de la confédération

<http://www.cnt-ait-fr.org>
Vous y trouverez les liens
confédéraux et internationaux
de notre organisation.

CPPAP 1 856 D 73
Directeur : Michel Maza
Imprimerie spéciale CNT-AIT

Réalisation des pages confédérales :
CNT-AIT BP 51142
34008 Montpellier cedex 1

Abonnements

1 an (6 n^{os}) : 7,5 €
soutien : 15 €
Chèques à l'ordre de CNT-AIT
voir pages régionales

Unions Régionales

Les UR sont l'expression
de la CNT-AIT.
Elles regroupent les divers syndicats
d'une zone géographique.
Pour tout contact dans une région,
s'adresser au secrétariat de l'UR.

EN CETTE PÉRIODE PRÉÉLECTORALE l'État (qui doit sa forme moderne à J.-J. Rousseau, père de la religion « Nationalisme ») doit assurer sa pérennité, les candidats au pouvoir flattent les instincts xénophobes pour glaner des voix, les immigrés vont encore payer le prix de la domination. L'État toujours, ce monstre froid, est une machine à fabriquer les « délinquants » et s'il s'enferme dans ce cercle vicieux et stérile, c'est parce qu'il n'est pas dans sa nature d'apporter les transformations sociales qui permettraient d'enrayer la criminalité. Né des inégalités, l'État fait payer son tribut aux populations qu'il paupérise, par la répression.

L'État encore, qui actuellement vit sous la forme capitaliste, laisse des gens mourir de faim ou de froid, écrase les travailleurs pour le profit des actionnaires, prône l'enrichissement et la consommation effrénée comme valeurs fondamentales. L'État marque de son sceau l'espèce humaine orchestrant l'exploitation.

L'État plus que jamais, qui au Mexique par exemple, envoie sa flicaille raisonner un village à sa façon. Ce que l'État fait à l'extérieur il le fait à l'intérieur, tuerie, viol, tabassage, voilà son oeuvre et son objectif : la soumission.

Mais des îlots de résistance sont toujours en lutte et, au travers de l'outil économique, visent la mort de ce parasite, l'État, prônant les comités de lutte et les regroupements autonomes, l'action directe, la grève, le sabotage, la solidarité internationale. Solidaire, l'humanité connaîtra son émancipation !
Vive la CNT-AIT !

UR Centre : CNT-AIT - 34, Espace Pierre Mendès-France - 36000 Châteauroux,
UR Midi-Pyrénées : CNT-AIT - BP 158 - 82001 Montauban cedex, **UR Paris et Nord** : CNT-AIT - BP 352 - 75526 Paris cedex 11, **UR Aquitaine** : CNT-AIT - 8, place Louis Barthou - 33000 Bordeaux, **UR Méditerranée** : CNT-AIT - Vieille Bourse du Travail - 13, rue de l'Académie - 13001 Marseille, **UR Normandie-Bretagne** : CNT-AIT - BP 2010 - 14019 Caen cedex 6, **En Rhône-Alpes** : CNT-AIT / SII - BP 223 - 38405 Saint-Martin-d'Hères cedex.

CESEDA :

Vision utilitariste des immigrés aux relents de traite négrière



Illustration de l'« immigration choisie » : on fait venir des travailleurs au profit de nos employeurs et on brise des familles. Ces salariés jetables sont privés de droits puisqu'on n'envisage pas de les intégrer. Une double utilité des immigrés car Sarkozy espère aussi focaliser la campagne présidentielle sur le thème de l'immigration en visant un second tour UMP-FN.

SARKOZY racole les électeurs du FN, plagiant le slogan lepéniste « *La France, aimez-la ou quittez-la* » en déclarant : « *S'il y en a que cela gêne d'être en France, qu'ils ne se gênent pas pour quitter un pays qu'ils n'aiment pas* ». En ajoutant qu'« *on en a plus qu'assez d'avoir le sentiment d'être obligé de s'excuser d'être Français* »¹, il fait allusion à la polémique concernant notre passé colonialiste et esclavagiste. Il faut dire que son projet de loi sur l'immigration développe une vision utilitariste des immigrés qui rappelle l'esprit de la « traite des noirs » : pillage des richesses des pays pauvres, leur main-d'œuvre, au profit de la France, sélection au profit de notre pays et non pour aider des individus désespérés, négation des droits individuels et notamment celui de vivre en famille, discrimination à l'encontre d'étrangers ne pouvant bénéficier des mêmes droits que les « nationaux ».

L'idée de Sarkozy serait de passer d'une « immigration subie » à une « immigration choisie ». Autrement dit, c'est à nous de sélectionner ceux qui nous intéressent et non plus aux migrants, risquant la mort ou désirant rejoindre leur famille, de choisir de venir chez nous. Copé, porte-parole du gouvernement, précise que « *lorsqu'il y a neuf personnes qui demandent à immigrer en France, il y en a huit qui, aujourd'hui, le font pour des raisons familiales et une seule qui le fait pour des raisons économiques* ». Il ajoute que le projet CESEDA vise à « rééquilibrer » cet état de fait². Le gouvernement martèle également qu'il faut limiter le nombre d'immigrés, multiplier les expulsions et établir des

quotas, appelés « prévisions ». On peut en déduire la stratégie dégueulasse qui se profile : réduire l'immigration familiale prédominante ou encore le droit d'asile et chasser des personnes vivant en France depuis des années pour les remplacer par des étudiants et des salariés qui permettront à nos entreprises de s'enrichir aux dépens des pays pauvres.

Le gouvernement essaie de justifier cette infamie en expliquant qu'il ne fait qu'appliquer des directives européennes et imiter nos voisins. Il falsifie la réalité en oubliant de préciser que l'immigration de travail est nécessaire et doit être encouragée pour répondre à des besoins démographiques compte tenu de la faible natalité européenne. C'est ce que préconise une circulaire de la Direction des populations et migrations du Ministère de l'emploi dès janvier 2002³. Mais en aucune manière, il n'était question de sacrifier le droit des étrangers à vivre en famille ou à venir se soigner. Il omet aussi d'expliquer pourquoi il n'imité pas nos voisins, tels l'Espagne et l'Italie, qui régularisent des centaines de milliers de sans-papiers.

L'État ment encore en s'appuyant sur la crise des banlieues pour légitimer cet acharnement contre les immigrés. S'il y a bien une leçon à retirer des émeutes, c'est que la si-

(suite page 4)

1 - Discours prononcé à Paris devant les nouveaux adhérents de l'UMP le 22 avril 2006.

2 - « Nicolas Sarkozy présente son projet de loi sur l'immigration », *Reuters*, 29 mars 2006.

3 - « Une rupture nette avec le passé », *Libération*, 10 février 2006.



Les principales mesures de la loi sur le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et demandeurs d'asile (CESEDA)

(suite de la page 3)

tuation dans laquelle vivent de nombreuses familles, en grande partie issues de l'immigration, est inacceptable. Les immigrés sont plus durement frappés par le chômage (16,4 % d'actifs sans emploi), sortent plus souvent du système scolaire sans diplôme (10,7 % contre 6,1 % pour les autres) et accèdent difficilement à une formation continue (23 % contre 43 % pour les Français) ⁴. L'urgence est donc d'améliorer le sort de ces populations au lieu de les stigmatiser. Mais il est plus facile pour l'État d'aller chercher des élites plutôt que d'aider des défavorisés, et plus conforme à son rôle de favoriser l'enrichissement des entreprises que d'envisager une redistribution des richesses pour réduire les inégalités sociales.

La « Droite décomplexée » version Sarkozy flatte les instincts xénophobes pour glaner des voix en jouant dangereusement avec la flamme. En face, la Gauche a abandonné le combat pour la reconnaissance des droits des immigrés parce qu'elle craignait de perdre des voix. Des familles sont ainsi sacrifiées pour des questions électoralistes et le manque de courage de politiciens qui briguent des prébendes. On sait déjà que « *les élections passent, les problèmes restent* », mais il faut aussi reconnaître que « *les élections arrivent, les problèmes se multiplient* ».

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

4 - « De l'immigration subie à l'immigration choisie », *Alternatives économiques*, n° 69, hors série, 3^e trimestre 2006.

- Création d'un nouveau titre de séjour « capacités et talents », valable trois ans, renouvelable, « délivré à l'étranger susceptible de participer [...] de façon significative et durable au développement de l'économie française ou au rayonnement de la France dans le monde ». L'immigration d'étudiants est également favorisée. À la fin de sa formation, un étudiant étranger titulaire d'un master pourra demander à travailler en France (contrat d'un an renouvelable), ce qui n'était pas le cas auparavant.
- Faciliter l'obtention d'un permis de travail pour les régions ou les métiers rencontrant des problèmes de recrutement. Cette carte temporaire est valable un an, renouvelable selon la durée du contrat. En cas de rupture de celui-ci, le retrait de cette carte a finalement été supprimé par amendement. Cette disposition aurait créé un salarié immigré kleenex rappeant l'esprit des CNE et CPE.
- Atteinte au droit de bénéficier de soins. Selon la même logique, une carte de séjour temporaire délivrée pour raison médicale peut être retirée, par exemple si un traitement est devenu possible dans le pays d'origine. Tant pis si la personne n'a pas les moyens matériels d'accéder à ce traitement. Un étranger malade devra désormais résider en France depuis un an pour bénéficier d'une carte de séjour, sous condition que son « état de santé nécessite des soins dont l'absence pourrait entraîner pour lui des conséquences d'une exceptionnelle gravité » et que ceux-ci n'existent pas dans le pays d'origine. Entre 2002 et 2004, le taux de délivrance de cartes de séjour pour raisons médicales est tombé de 94 % à 45 %*.
- Durcissement du regroupement familial. L'étranger résidant en France devra apporter des garanties concernant ses ressources et son logement, mais aussi son « intégration républicaine dans la société française » (sans plus de précision). Il faudra donc être riche (au moins le SMIC, sans tenir compte des aides sociales) et avoir réussi à passer au travers de la crise du logement. En outre, enfants mineurs et conjoints devront désormais attendre 18 mois au lieu d'un an pour espérer venir en France. Mais quand on aime on ne compte pas !
- Renforcement des contraintes pour les couples mixtes. Pour le conjoint d'un Français, il faudra posséder un visa de long séjour. Cela peut impliquer de retourner dans son pays pour s'en procurer un avec les frais et les risques occasionnés. Une carte de résident de 10 ans ne sera accordée au conjoint qu'au bout de 3 ans de vie commune au lieu de 2 ans, sous condition de démontrer ses capacités d'intégration. L'obtention de la nationalité française ne peut se faire qu'après 4 ans et non plus 2 ans.
- Restriction quant à l'obtention d'une carte de résident de 10 ans. Celle-ci n'est plus accordée de « plein droit », mais soumise à l'avis de l'administration, notamment pour les parents d'enfants français ou les conjoints. Il faudra aussi décrocher un diplôme de langue française pour bénéficier de cette carte et démontrer que l'on respecte les principes de la République. Le Contrat accueil et intégration devient obligatoire pour tout titre de séjour pour les plus de 16 ans. C'est le maire qui juge de cette intégration.
- Suppression de la régularisation automatique après 10 ans de présence en France. Une régularisation qui concerne moins de 2.500 personnes par an selon l'aveu de Villepin. La plupart des sans-papiers ne pouvant retourner dans leur pays ou ne pouvant être expulsés, cela revient à les condamner à la clandestinité à vie.
- Confirmation d'une liste de pays sûrs dont les ressortissants ne pourront prétendre au droit d'asile. Une bonne façon de restreindre ce dernier.
- Accélérer les procédures d'expulsion en associant les procédures de refus ou de retrait d'un titre de séjour et l'avis de reconduite à la frontière. Le délai pour déposer un recours suspensif devant le tribunal administratif passe de 1 mois à 15 jours.
- Instauration de quotas sans utiliser ce terme. Il s'agira pour l'État d'indiquer chaque année « à titre prévisionnel, le nombre, la nature et les différentes catégories de visa » (immigration de travail, regroupement familial, etc.).

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

« Ce qui changerait pour les étrangers » et « Un contrat pour devenir français », *Libération*, 25 avril 2006.

« Cette loi qui crée des sous-citoyens », *L'Humanité*, 4 mai 2006.

* « Regroupement familial, visas... : un dispositif restrictif », *Le Monde*, 27 avril 2006.

* « Chute des cartes de séjour pour soins », *Libération*, 2 août 2005.

Les enfants victimes de la fièvre sécuritaire des adultes



Il est toujours plus facile de réprimer et punir que de prévenir la délinquance en essayant de trouver des remèdes aux problèmes sociaux. Quand la précarité et la pauvreté s'aggravent¹, que l'ampleur des discriminations éclatent en pleine lumière, il faut bien s'attendre à ce que rage et nécessité attisent les comportements « délinquants ». Dans son aveuglement à écraser les exclus pour préserver le système, l'État se lance dans une escalade sécuritaire affolante.

Les crèches fourmillent de délinquants en puissance !

C'est en substance l'esprit du rapport Bénisti « sur la prévention de la délinquance ». Le texte final de la commission est une version remaniée du projet initial qui avait une fâcheuse tendance à relier trop facilement ce problème avec l'immigration. Vivement décrié, ce projet a été ressorti en exploitant la « crise des banlieues ».

Le député UMP invite à traquer les signes précurseurs de la délinquance dès la crèche². Comme si la criminalité était une simple affaire de nature profonde, de prédisposition de l'individu. Un enfant qui arrache un nounours des mains d'un autre sera-t-il obligatoirement un voleur, ceux qui jouent aux cow-boys des braqueurs et ceux qui aiment s'amuser avec leurs camarades... des pédophiles !

C'est un rapport de l'INSERM, « Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent », publié en septembre 2005, qui sert d'alibi scientifique à ce délire inquiétant. Ce rapport souligne notamment qu'« environ la moitié des jeunes présentant un trouble des conduites développent un trouble de la personnalité antisociale à l'âge adulte ».

On passe ainsi allégrement de l'enfant hyperactif ou ayant un caractère difficile au délinquant, de l'ado au comportement « inadapté » au crim-

inel. Pourtant l'INSERM a mis en garde contre la « confusion entre le trouble des conduites, qui est une notion médicale, et la délinquance qui est une notion juridique »³. Malheureusement, la peur et le « tout sécuritaire » sont le fond de commerce du candidat Sarkozy.

Le rapport parle également d'« hérédité » des problèmes de comportement. On n'est pas loin de nous dire que le gène de la délinquance a été identifié... et qu'il a les cheveux crépus !

« Cette production de l'INSERM vient donner un vernis scientifique et médical à l'approche de la délinquance du gouvernement. C'est vraiment du pain béni pour Sarkozy ! » selon Bruno Percebois, du Syndicat national des médecins de protection maternelle et infantile⁴. Même analyse pour Bernard Golse, chef du service de pédopsychiatrie à l'hôpital Necker : « Personne au monde ne peut prédire qu'un enfant de 3 ans qui présente des troubles des conduites sera un délinquant douze ans plus tard. Ce saut épistémologique est inacceptable. »⁵

On ne peut pas enfermer l'individu dans un schéma prédictif niant toute influence de l'environnement familial et social.

Des médecins, pédiatres, psychiatres, psychologues... ont lancé une pétition dénonçant ce dérapage qui conduira au dressage des enfants, à les gaver de médicaments (Ritaline notamment) et à

surcharger les institutions médicales pour des cas qui ne devraient pas en relever. Ces professionnels dénoncent l'« instrumentalisation des pratiques de soins dans le champ pédopsychiatrique à des fins de sécurité et d'ordre public » et le risque de voir les parents regarder avec méfiance les crèches et les écoles, de crainte d'être dénoncés.

Un lycéen manifestant contre le CPE et un enfant apprenant à lire avec une méthode semi-syllabique sont-ils de la graine de voyous ?

Ni déterminisme, ni délation par anticipation. Pour faire reculer la délinquance, luttons contre les injustices sociales et bâtissons une véritable éducation vouée à l'épanouissement des êtres.

Syndicat intercorporatif de Châteauroux

Pétition sur :

<http://www.pasde0deconduite.ras.eu.org/index.php>

- 1 - Le dernier rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale souligne une augmentation de la pauvreté (données 2003) : 7 millions de personnes sont considérées comme pauvres selon les critères européens. En 2005, le nombre de Rmistes a augmenté de 4,7 % pour atteindre 1,1 million d'allocataires en métropole. 6 millions de personnes dépendent des minima sociaux.
- 2 - « L'étude de Jacques-Alain Bénisti, député UMP, prône la création d'un système de détection des signes de délinquance dès la crèche », *Le Monde*, 9 novembre 2005.
- 3 - « Fronde contre le « fichage » des bébés turbulents », *La Nouvelle République*, 11 mars 2006.
- 4 - « Les tout-petits pris dans le tout-sécuritaire », *Libération*, 28 février 2006.
- 5 - « On ne peut pas prédire qu'un enfant de 3 ans sera délinquant », *Libération*, 28 février 2006.



La machine

Le système carcéral est une effroyable machine à broyer les personnes répondant à une volonté de vengeance à l'encontre de ceux qui menacent l'ordre. Pourtant, cette institution se révèle incapable d'assurer une quelconque paix sociale en brisant toute velléité d'enfreindre les lois, notamment parce que ceux qui le font agissent par nécessité. Effroyable, mais inefficace... alors pourquoi ne pas abattre toutes les prisons ?

« Nous préférons encore en finir une bonne fois pour toutes que de nous voir crever à petit feu. »

« Une brèche - 1
dans l'omerta
sur la
violence carcérale »,
Libération,
6 octobre 2005.
Les statistiques
de l'administration
pénitentiaire
montrent que
les violences
entre détenus
ont doublé
entre 2003 et 2005.

Extrait de *Paroles
de détenus*,
collection Libro
(<http://perso.wanadoo.fr/mondalire/Pdetenus.htm>). Voir aussi
Jean-Marc Rouillan,
Je hais les matins,
éditions Denoël
ou le rapport
parlementaire *Prisons,
une humiliation pour la
République* (2000).

<http://www.oip.org> - 3

« Une campagne - 4
contre les prisons
surpeuplées »,
Le Monde,
17 janvier 2006

DÉBUT JANVIER 2006, Chirac annonce son intention d'inclure l'abolition de la peine de mort dans la Constitution. Quelques jours plus tard, dix condamnés à perpétuité de la prison de Clairvaux réclament son rétablissement. Les « emmurés vivants » entendent ainsi dénoncer l'insoutenable supplice des longues peines et la barbarie de l'enfermement.

- L'emprisonnement est une terrible agression qui répond à un désir de vengeance de la part des défenseurs de l'ordre établi. C'est bien pire qu'une simple privation de liberté, pourtant déjà difficile à supporter. Être incarcéré, c'est bien sûr ne pas être libre de ses mouvements en restant enfermé entre 4 murs toute la journée, pour une période plus ou moins longue. C'est aussi ne pas voir ceux que l'on aime, ce qui compte pour soi et fonde votre envie de trouver une place dans la société. C'est également faire ses besoins devant les autres, subir des brimades, des violences physiques et psychologiques quotidiennes¹. C'est être marqué d'un sceau d'infamie en sachant que cela vous fermera bien des portes à votre sortie et, conséquemment, dans bien des cas, vous rouvrira celles de la prison. Malheureusement, c'est une souffrance impossible à imaginer pour ceux, comme moi, qui n'ont pas connu cette

expérience. « C'est lorsque l'on est dedans que l'on se rend compte à quel point la prison est injuste. Avant d'y être moi-même confronté, cela ne m'avait même pas effleuré... »² C'est pourquoi la majorité de la population trouve ce système acceptable.

- La surpopulation demeure préoccupante avec 59 167 détenus (dont plus de 21 000 prévenus attendant d'être jugés) au 1^{er} mars pour 51 140 places, soit un taux d'occupation de 115 %. La promiscuité tourne à l'entassement scandaleux et les conditions d'emprisonnement ont déjà été qualifiées de cruelles ou répugnantes, notamment par le Comité européen de prévention de la torture et l'Observatoire international des prisons (OIP)³. Une campagne nationale, *Trop c'est trop*, a été lancée en janvier dernier pour imposer le respect d'un *numerus clausus* limitant le nombre de détenus dans chaque prison. Un rapport du CNRS de décembre 2005 montre qu'un aménagement de peine en milieu ouvert pour les personnes condamnées à moins d'un an permettrait de remédier efficacement à cette surpopulation⁴. Le rapport 2005 de la Commission nationale de suivi de la détention provisoire dénonce l'augmentation du nombre de prévenus et l'allongement de la durée de détention provisoire qui engendrent une sur-occupation des maisons d'arrêt.

à punir



« Le fonctionnement même de l'institution carcérale conduit les personnes à être infantilisées, déresponsabilisées. On les amène sur un versant de l'humanité totalement incompatible avec l'idée de réinsertion dans la société, inscrite pourtant dans les missions de la prison. »

Gabriel Mouesca, « La prison fabrique des gens asociaux hantés par la haine », *Le Monde*, 17 février 2006

- Le délire sécuritaire entraîne l'allongement et le développement des longues peines⁵. Entre 2001 et 2005, le nombre de prisonniers condamnés pour 20-30 ans est passé de 900 à 1 400. Les libérations conditionnelles sont de plus en plus difficiles à obtenir : la loi « récidive » de décembre 2005 a porté la période durant laquelle un détenu ne peut prétendre à une libération conditionnelle de 15 à 18 ans, voire 22 ans s'il est récidiviste. Les peines de sûreté ont également été augmentées allant aussi jusqu'à 22 ou 30 ans selon les cas. Selon le rapport Terra, le taux de suicide atteint 45 pour 10 000 chez les condamnés à plus de 20 ans, et 33 pour 10 000 chez les prévenus en attente de jugement, contre 23 en moyenne⁶. Dans son rapport 2005, l'OIP rappelle que l'allongement des peines est reconnue comme étant un facteur d'aggravation des violences carcérales.

Ces conditions de détention inhumaines engendrent un nombre dramatique et croissant de suicides en prison : 122 décès en 2005 contre 115 en 2004. En 1980, on ne comptait que 36 détenus ayant mis fin à leurs jours ! Selon les estimations du Conseil de l'Europe portant sur les données 2002, la France occupe une triste seconde place pour le taux de suicides en prison au sein de l'Europe des Quinze. Face à une telle hécatombe, l'État s'est engagé, fin 2003, à

réduire ces morts de 20 % en cinq ans grâce au développement de la prévention⁷. L'État s'octroie une marge de 100 morts par an.

Les statistiques de 2005 mettent à mal ce vœu pieux et conduisent à se demander si on peut vraiment empêcher les gens de vouloir mourir quand on les enferme dans des conditions effroyables. Faut-il se contenter de parvenir à faire souffrir les détenus en se préoccupant simplement de les maintenir en vie pour prolonger leur supplice ?

Dans son rapport accablant sur le système carcéral français, Gil-Roblès, commissaire européen aux droits de l'homme, souligne que près de la moitié des suicides concernent des prisonniers en détention provisoire, donc non condamnés par la justice. La plupart de ces actes dramatiques surviennent au cours des six premiers mois parce que les détenus ne parviennent pas à supporter un enfermement inhumain⁸. Le procès d'Outreau est le triste exemple du scandale judiciaire d'une société qui laisse des innocents croupir en prison pendant 3 ans en sachant que tous n'en ressortiront pas forcément.

Pourtant, ces morts et ces vies brisées ne remettent pas en cause le système carcéral. L'État s'acharne à enfermer des dizaines de milliers de personnes et se préoccupe simplement d'accroître le nombre de places en prison (un

(suite page 8)

5 - « L'appel de Clairvaux, réponse désespérée à l'allongement des peines », *AFP*, 29 janvier 2006.

6 - « Les carences de l'État face au drame des suicides en prison », *Le Monde*, 5 décembre 2003.

7 - « Le nombre de suicides en prison a augmenté en 2005 », *Le Monde*, 10 mars 2006.

8 - « Près de la moitié des suicides en détention provisoire », *Le Monde*, 17 février 2006.



« Je ne connais personne qui ressorte sans être profondément traumatisé. »

Djamel Touhami, *Libération*, 16 janvier 2006.

La machine

(suite de la page 7)

« Le Conseil - 9
de l'Europe dénonce
l'état alarmant des
prisons françaises »,
Lemonde.fr,
22 septembre 2005.

« La prison rate - 10
sa réinsertion »,
L'Humanité,
23 février 2006
et « Le chômage en
prison », *Le Monde*,
10 avril 2005.
Depuis 1987, le
travail des détenus
n'est plus obligatoire.

« À la prison, - 11
trop de détenus
et pas assez de
temps », *La Nouvelle
République (Tours)*,
9 février 2006.

« La majorité - 12
des détenus souffrent
de troubles
psychiques »,
Le Monde,
8 décembre 2004.

« Quelques chiffres - 13
concernant notre
système judiciaire
en 2003 », *Le
Nouvel Observateur*
n° 2122,
7 juillet 2005.

« Le garde - 14
des sceaux fâché
avec les chiffres »,
Le Monde,
14 octobre 2005.

« Un libéré - 15
de prison sur deux
récidive dans les 5
ans, selon une étude
inédite du ministère
de la Justice »,
Le Monde,
7 mai 2004.
Voir aussi une
présentation des
travaux de Tournier
sur ([http://misha1.
u-strasbg.fr/
UMR7043/docs/
TRE20053.pdf](http://misha1.u-strasbg.fr/UMR7043/docs/TRE20053.pdf))
ou Annie Kensey
et Pierre Tournier,
*La récidive des sor-
tants de prison*,
Cahiers de démogra-
phie pénitentiaire,
mars 2004.

programme de construction de 13 000 places d'ici fin 2007 a été lancé en 2002). De Gauche à Droite, on renforce l'arsenal coercitif, on crée de nouveaux délits et on stigmatise de nouvelles catégories de la population (étrangers, jeunes, prostituées...). Notre société se condamne alors à enfermer de plus en plus d'individus dans des conditions inhumaines. C'est accepter en parallèle une multiplication des victimes de délits. Il serait beaucoup plus pertinent de prendre le mal à la racine et de se concentrer sur la prévention plutôt que de s'en remettre à un système carcéral qui s'avère inefficace.

Si les prisons ne servent à rien, il faut les abattre.

La prison n'a qu'une vocation à châtier et se venger. Elle écrase les détenus, ne leur laisse quasiment aucune chance de réinsertion et favorise ainsi la récidive⁹. Le Conseil économique et social (CES) a déploré le manque d'efforts et de moyens consacrés à la réinsertion des prisonniers : seulement 11 % du budget de l'administration pénitentiaire y est destiné. 9 % des détenus bénéficient d'une formation professionnelle et un tiers occupe un « travail » à temps partiel derrière les barreaux (contre 50 % en 2001)¹⁰. La lutte contre l'analphabétisme est également insuffisante alors que l'exemple du Canada montre que la formation et l'éducation, qui représentent un tiers des dépenses pénitentiaires dans ce pays, permettent de réduire la récidive. Le CES dénonce les conditions d'incarcération et affirme que « *La prison ne doit s'envisager que comme l'ultime recours et il importe de penser davantage la sanction en termes de réparation dans un contexte éducatif.* »

La prison broie les individus et occasionne de graves pathologies psychiques provoquées par l'enfermement et la promiscuité. Cependant, la prise en charge médicale est défi-

ciente : à la prison de Tours où exerce un psychiatre à mi-temps, il faut attendre 1 mois pour une consultation¹¹. Selon une étude conjointe de la Direction générale de la santé et de l'Administration pénitentiaire, 8 détenus sur 10 souffrent de troubles psychiques, près de 10 % sont schizophrènes. L'univers carcéral vient aggraver des problèmes préexistants : un tiers des détenus ont déjà consulté un psy avant leur emprisonnement. Conséquence, 40 % présentent un risque suicidaire¹². Dans ces conditions, les détenus sortent complètement démolis et certains replongeront à cause de ça.

La question de la récidive, utilisée pour renforcer l'emprisonnement (allongement des peines, réduction des libérations conditionnelles...), est pourtant révélatrice de l'inutilité du système carcéral. Le taux de récidive pour une personne condamnée est en moyenne de 31 %, mais il atteint 61 % pour les individus déjà incarcérés. En général 31,7 % des auteurs de délits rechutent contre 4,7 % pour les auteurs de crimes¹³. Les disparités sont également importantes selon la nature du crime commis : 0,5 % pour un homicide volontaire, 1 % pour un viol, 75 % pour un vol sans violence¹⁴. Ces études menées par Annie Kensey et Pierre-Victor Tournier montrent aussi que la récidive atteint 11% pour ceux n'ayant eu aucune condamnation précédente contre 37 % pour ceux ayant déjà eu une ou plusieurs condamnations. La rechute est également plus forte chez les condamnés à une longue peine n'ayant pas bénéficié d'une libération conditionnelle¹⁵. Plus on fait de prison, plus on a de chance d'y retourner... alors à quoi cela sert de continuer à enfermer les gens ?

Il est également intéressant de regarder pourquoi on les met en prison. Les crimes représentent moins d'1 % des condamnations (la moitié sont des viols)¹³. La plupart des personnes emprisonnées n'ont rien à voir avec les

« La prison n'est pas forcément une zone de violence c'est surtout une zone de tristesse au parloir, notamment, avec la séparation des proches et des enfants qui pleurent. »

Didier Duchiron, surveillant à Saint-Maur, Indre, « La prison, cela n'arrive pas qu'aux autres », *La Nouvelle République*, 28 novembre 2005.

à punir (suite)

« monstres sanguinaires » qui font la une. Les deux tiers écotent d'une peine inférieure à 5 ans. En 2005, 17 % des condamnés le sont pour vol simple, 7 % pour escroquerie et recel, 2 % pour être sans papiers, 15 % pour drogue (y compris cannabis)¹⁶. On emprisonne des personnes qui tentent de fuir la misère en venant dans notre pays. On enferme des gens poussés vers la délinquance faute de moyens de subsistance. On peut aussi englober dans les crimes et délits découlant de la misère et des inégalités sociales les homicides ou agressions résultant d'un vol. On punit des individus qui plongent dans des paradis artificiels pour échapper à la dure réalité d'une société injuste. Et que dire des 22 % tombés pour agressions sexuelles que l'on espère remettre « dans le droit chemin » en les cloîtrant dans un univers abject où le viol est banal. Entre les pauvres qu'on punit et les personnes souffrant de troubles mentaux qui devraient plutôt bénéficier de soins, il y a de quoi vider les prisons et les détruire.

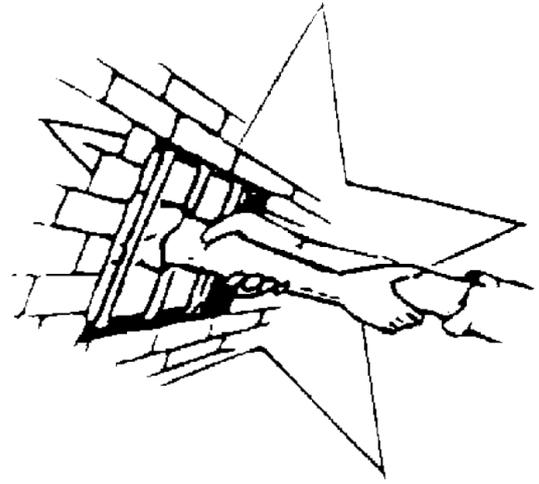
On enferme derrière des barreaux des individus qui sont aussi des victimes de notre société et de notre mode de vie. La prison ne semble guère dissuasive comme en témoigne les études sur la récidive. L'État clame que c'est parce que les peines sont trop clémentes, mais des gens préfèrent mettre fin à leur vie après quelques jours d'emprisonnement. Faut-il rétablir la peine de mort alors qu'elle a été abolie parce qu'elle ne présentait aucun intérêt dissuasif ? L'exemple des États-Unis démontre qu'elle ne jugule en rien les homicides.

Selon Badinter le monde carcéral souffre d'une « loi d'airain » qui veut que les gens « dehors » refuseront qu'un détenu bénéficie de conditions d'existence supérieures à celles du travailleur libre le plus défavorisé¹⁷. Il existe un lien entre la condition pénitentiaire et le modèle social, mais celui-ci offre de multiples interactions. Une société qui laisse des gens mourir de

faim ou de froid, qui écrase les travailleurs pour les profits des actionnaires, prône l'enrichissement et la consommation effrénée comme valeur fondamentale ou flatte le machisme, s'expose de fait à des comportements délinquants. Ces derniers ne sont qu'un produit du fonctionnement de notre société, c'est le modèle qui crée les déviances. Combien resterait-il de prisonniers dans une société qui assure un revenu décent à chacun, privilégie l'épanouissement des individus et la solidarité ? Aucun, puisqu'on refuserait alors de broyer les gens de la sorte. Si l'État choisit de s'enfermer dans un cercle vicieux et stérile (construire de nouvelles prisons pour continuer à emprisonner plus de personnes), c'est parce que ce n'est pas dans sa nature d'apporter les transformations sociales qui permettraient d'enrayer la criminalité. Précarisation, chasse aux immigrés, criminalisation des luttes et de la misère... la spirale implacable se poursuit. Pourtant, après des siècles d'enfermement, avec les résultats que l'on connaît, il serait grand temps de trouver une autre solution. Les divers rapports déplorant les conditions d'incarcération et l'affaire d'Outreau doivent déboucher sur une véritable réflexion sociale remettant en cause le système carcéral. Il est normal qu'une société cherche à protéger ses membres, mais alors elle ne devrait pas supporter que certains d'entre eux soient voués à subir un traitement effroyable, surtout si cela ne sert à rien. En se contentant de briser par l'incarcération, nous favorisons de nouveaux crimes et de nouvelles victimes. Pour mettre un terme à ce désastre humain, il faut créer les conditions sociales qui rendent inutiles les crimes et délits. Si l'on ne peut éradiquer tout comportement agressif et « nocif », il faut envisager d'autres alternatives (éducation, soin, réparation...) qui seront plus efficaces que l'emprisonnement.

16 - Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire, Direction de l'administration pénitentiaire, décembre 2005.

17 - Allocution de Robert Badinter lors des États généraux de la condition pénitentiaire, 7 mars 2006.



Syndicat intercorporatif de Châteauroux



Mobilisation

« Achevons le travail » : un mot d'ordre à double sens ?

Quel bilan tirer au terme de la mobilisation contre le CPE ? Comme au lendemain de tout mouvement social, satisfaction et frustration se mêlent.

Victoire ?

Après deux mois de manifestations contre le CPE, le gouvernement décide le 10 avril de remplacer l'article 8 de la loi sur l'égalité des chances qui instaure ce contrat. Le nouveau dispositif (loi sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise) est voté, les 12 et 13 avril, puis promulgué le 21 avril. Une rapidité qui traduit la volonté du gouvernement de sortir de la crise pour limiter les dégâts.

Si l'opposition et les directions syndicales ont aussitôt crié victoire, le sentiment des jeunes et de la base est beaucoup plus partagé. Un goût amer qui résulte notamment de la frustration de voir survivre le CNE et les autres dispositions de la loi sur l'égalité des chances (apprentissage à 14 ans et travail de nuit à 15, contrat de responsabilité parentale avec possibilité de suspension des allocations familiales...). Certaines facs ont poursuivi un temps le blocus après le vote de la loi remplaçant le CPE (Toulouse, Le Havre, Lille...). Partout, même là où les cours ont repris, des groupes de jeunes réfléchissent aux stratégies pour prolonger la lutte jusqu'à l'obtention de nouvelles satisfactions, en particulier l'abrogation du CNE.

En bref, après la mort du CPE, le combat est loin d'être terminé. À l'occasion de cette lutte, certains jeunes ont pris conscience des méfaits du capitalisme salarial (une « tendance ni CPE, ni CDI » sans doute minoritaire, mais pas marginale) et de la démocratie représentative (des élus nous imposent des mesures décriées par la population, comme en témoigne aussi le problème des OGM. Un parallèle qu'un étudiant de Châteauroux s'est acharné à expliquer lors d'AG).

Ni triomphalisme hypocrite, ni défaitisme démoralisant, on peut plutôt parler d'un goût d'inachevé qui invite à de nou-

velles mobilisations¹ de la part des jeunes qui ont créé et animé ce mouvement.

Mobilisation générale... à défaut de grève générale

On ne peut que se ravir de l'ampleur de la fronde anti-CPE qui a rassemblé plus de 2 millions de personnes lors des journées nationales et a tenu plus de 2 mois. Un mouvement qui a dépassé celui du printemps 2003 et a réussi à faire reculer le pouvoir politique.

Cette lutte est d'autant plus remarquable qu'elle était imprévue et spontanée. Selon une note de l'association EBP, regroupant DRH et directeurs de grandes entreprises, aucune explosion sociale ne devait survenir en 2006. Leur étude comptait sur la résignation et l'utilisation de scrutins (référendum du 29 mai et échéances de 2007) pour déminer le mécontentement grandissant². Il est encourageant de voir que la jeunesse ne s'est pas conformée à ce schéma, préférant la lutte sociale au scrutin électoral.

Dans la forme, on peut aussi apprécier les efforts d'organisation du mouvement par le recours à des Assemblées Générales et la volonté de ne pas se laisser manipuler par des organisations (UNEF, MJS...). Dans les villes, comme Châteauroux, ne possédant pas de grand pôle universitaire, le problème crucial consistait à coordonner les lycéens (le gros des troupes) et les étudiants mobilisés (minoritaires dans leur fac).

Les salariés et les syndicats n'ont finalement fait que soutenir tant bien que mal ce mouvement à travers 5 journées d'action. Face à une opinion publique favorable à la lutte anti-CPE et à la motivation des jeunes, aucune centrale ne pouvait prendre le risque de lâcher le morceau. C'est l'action de la jeunesse qui explique pourquoi si le CNE est passé, le CPE a échoué.

Le Combat Syndicaliste est rédigé et réalisé à titre militant par des adhérents des syndicats de la CNT-AIT, chômeurs ou salariés, sur leur temps de loisir.

1 - « On a gagné une bataille, pas la guerre », *L'Écho-La Marseillaise*, 12 avril 2006.

2 - « Pas de risque d'explosion sociale avant le grand rendez-vous électoral de 2007 », *La Tribune*, 28 septembre 2005.

anti-CPE: bouteille à moitié vide ou à moitié pleine ?



Quelles perspectives pour l'avenir ?

À court terme, il est important de maintenir la pression pour lutter contre l'action répressive de l'État. Il ne faut pas se borner à défendre ceux arrêtés injustement en laissant punir les « casseurs ». Face à la surdité du Pouvoir qui a refusé de tenir compte de l'ampleur des manifestations, il était légitime de recourir à des actions plus radicales. Le mot d'ordre doit être « amnistie générale ». Des dizaines de personnes ont écopé de prison ferme au terme d'une procédure en comparution immédiate bâclée. La logique est implacable : la parole d'un agent assermenté vaut toujours plus que celle d'une autre personne, pas besoin de preuve³.

montrent que tout salarié est un précaire. Non seulement il faut convaincre des méfaits du salariat (CDI ou CNE), mais proposer une alternative en mettant en valeur les expériences autogestionnaires passées et présentes.

Enfin, lycéens et étudiants devraient envisager les modalités d'une nouvelle mobilisation pour empêcher les expulsions de leurs camarades qui vont avoir lieu à partir du 30 juin prochain.

En conclusion, on peut parler de réussite relative du mouvement anti-CPE car construire une mobilisation est déjà un succès et obtenir le recul de l'État n'est pas aisé. Ce résultat doit surtout à la pugnacité des jeunes et à une convergence de lutte entre la jeunesse et les salariés. Tout doit être mis en

Loi du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise

Elle remplace le CPE (article 8 de la loi sur l'égalité des chances) en instaurant une aide de 2 ans aux employeurs qui embaucheront un jeune de 16 à 25 ans, peu qualifié ou résidant dans une zone urbaine sensible ou encore signataire d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Le montant de l'aide sera fixé ultérieurement par décret, mais les parlementaires envisagent que celle-ci soit de 400 euros par mois la première année et 200 euros la deuxième. Ce projet devrait coûter 150 millions d'euros en 2006 qui iront dans la poche du patronat. Une somme qui s'ajoutera aux milliards déjà accordés aux entreprises (24,5 milliards d'euros en 2004).

Autre objectif immédiat, prolonger la lutte en s'attaquant au CNE, grand frère du CPE qui en reprend les principales caractéristiques : période d'essai de 2 ans et licenciement sans justification. La loi sur l'égalité des chances est également dans le collimateur, particulièrement l'apprentissage à 14 ans et les sanctions financières contre les parents de délinquants. Le problème est de relancer la mobilisation avec les échéances des examens puis des vacances scolaires.

On ne doit pas non plus faire l'impasse sur une remise en cause de la loi sur l'accès des jeunes à la vie active qui remplace le CPE et se traduit simplement par de nouveaux cadeaux faits aux patrons (voir encadré).

Surtout, il faut dès maintenant étayer la réflexion sur la condition des salariés. Dans une société fondée sur l'accumulation des profits des entreprises, les travailleurs ne sont qu'une variable d'ajustement. Licenciements et délocalisations

œuvre pour transformer cet essai en poursuivant une lutte solidaire contre le capitalisme et l'exploitation des travailleurs. Chômeurs et intermittents du spectacle ont par exemple besoin d'un soutien immédiat de la part des étudiants et des salariés.

Accentuons les luttes sans compter sur les élections, l'expérience montrant que cela est illusoire.

Il ne tient qu'à nous que la victoire soit la plus complète possible.

Seule la lutte paie !

Nous n'aurons que ce que nous prendrons !

Syndicat intercorporatif du Mans

³ - « Les dossiers vides de la répression » et « Plaintes contre la police à Toulouse », *Libération*, 15 avril 2006. Voir aussi le dossier de *L'Humanité* du 7 avril 2006.



Je suis libre de penser, d'agir. Je suis libre de me faire ma propre opinion, d'enrichir mes connaissances et de faire des conclusions. Je suis libre de créer et de fabriquer. Je suis libre de savoir ce qui est bon ou mauvais. Sauf si quelqu'un a voulu m'y obliger !

Quand les porcs se goinfrent, les autres bouffent les restes !

À COULAINES, en Sarthe, le maire, Christophe Rouillon, soutient une action sociale appelée : « l'épicerie sociale ». Cette épicerie est réservée aux personnes qui se trouvent dans une précarité extrême. Nous retrouvons les rmistes, les sans-papiers, etc. Dans ce local se trouvent des produits de première nécessité à des prix extrêmement bas (sur l'achat d'un produit à 1 euro, il est demandé une participation de 0,10 euros). C'est une initiative moins pire que d'autres, encore faudrait-il qu'ils arrêtent de vendre des produits alimentaires périmés !!!!!!! En effet, si l'on peut trouver des produits intéressants, il ne faut pas oublier de regarder la date de péremption parfois dépassée d'une année entière ! D'après leurs explications, il y a une différence entre « à consommer avant le... » et « à consommer de préférence avant le... ».

Moi je veux bien, mais dans ce cas-là, pourquoi préciser, lors d'une réunion d'information, qu'il ne faut pas en parler aux services vétérinaires car « c'est illégal » !!

Pour terminer, cette aide à la liquidation des stocks périmés, tout en ne dépensant pas grand-chose et même rien pour les personnes qui ne peuvent pas satisfaire leurs besoins premiers (boire et manger), se double d'un coup de pouce pour la garde d'enfants ou l'organisation des dépenses, pour des personnes qui, travaillant de façon excessive pour des salaires de misère, rencontrent de gros problèmes de temps. Le hic, c'est qu'il est exigé à ces mêmes personnes une participation à des activités culinaires et autres servant surtout à avoir un œil sur elles. Comment participer à ces activités sans avoir le temps de le faire, car

c'est pour ce même problème que l'on demande cet appui ? C'est tout simplement du foutage de gueule !!!

En plus, ils demandent une participation d'un euro alors que ce sont les bénéficiaires eux-mêmes qui doivent préparer ces activités d'échange de savoirs !

En bref, on voit bien qu'il ne sert à rien d'espérer de l'aide des organismes sociaux dirigés par les administrations. Les politiques nous foutent dans la merde et veulent nous la faire bouffer !!!!!!!!

Il y en a marre et même plus que marre d'être traités comme des cons.

Nous ne sommes ni des animaux, ni des marchandises.

Solidaires, nous connaissons l'émancipation de l'humanité !!!!!

Vive la CNT-AIT.

Syndicat intercorporatif du Mans

Contre le nucléaire et son monde



C'est sous cette banderole et son verso « ni rose, ni vert, arrêt immédiat du nucléaire » que les anti-nucléaires rassemblés dans la CCSN (Coordination contre la société nucléaire)¹ ont bravé la pluie et le froid de la presqu'île nucléaire du Cotentin du 14 au 17 avril dernier. Entre 30 et 40 personnes s'étaient donné rendez-vous à Cherbourg dans le campement du VAAAN (Village autogéré anticapitaliste et anti-nucléaire) sans y être impliquées pour des « raisons d'autonomie » discutées dans les réunions de la CCSN. Le campement contenait environ 300 personnes dont une importante communauté allemande. Les camarades de Caen assuraient la logistique et c'est dans une yourte maison que la CCSN put assurer deux projections et débats, tables de presse, repas, rencontres, etc.

MALGRÉ un temps épouvantable et des conditions très difficiles (beaucoup trop de monde à accueillir), aucun problème majeur ne survint. C'est aussi cela l'auto-organisation, la responsabilisation individuelle et collective. Les débats nous démontrent les attentes d'anti-nucléaires déboussolés par les prises de position du « réseau Sortir du nucléaire » dominé par le fric de Greenpeace et les politiciens verts. La manifestation d'environ 20000 participants s'ébranla d'une manière assez anarchique dans la ville avec « plusieurs parcours ». La remise en peinture du local EDF par de nombreux manifestants laisse à penser que le tabou du Service Public est tombé et que les staliniens de la CGT ne peuvent plus protéger leur boutique à cancers et à subventions.

2000 tracts² furent diffusés par la CCSN et dénonçaient la volonté des autorités de faire vivre les populations en territoire contaminé, le développement du nucléaire civil et ses implications militaires, l'illusoire remplacement du nucléaire par les énergies renouvelables, la collaboration des Verts pour la construction de l'EPR (réacteur dit de 3^e génération) à Flamanville (Manche) et enfin la nécessaire rupture avec le capitalisme et l'État.

Nos slogans, trop peu nombreux, furent repris par beaucoup de manifestants et le « *Élu, vendu, THT* » trouva l'ex-ministre vert Voynet en train de bavasser avec les médias. Pas très contente de ce bruit de fond, avec un garde du corps pas très stable, la baronne n'a dû son salut d'élue qu'à la fuite devant le nuage actif des anti-nucléaires. Pas une seule voix pour dénoncer l'action, bien

au contraire une satisfaction générale de ne pas avoir fait le voyage pour rien.

Quelque accrochage avec des personnes « averties » du réseau laisse à entendre que la coordination leur déplaît fortement. Même si nos intentions ne sont pas d'agir en fonction de ce lobby, nos actions amèneront forcément leurs réactions qu'il faudra gérer avec détermination et cohérence.

Aussi nous devons être clairs avec nos amis fédérés dans la CCSN qui constitue une collaboration inédite, à la base, d'individus, de groupes libertaires et « radicaux ». Comme dans les autres luttes sociales où nous préconisons leur conduite par des comités et autres regroupements autonomes, la lutte anti-nucléaire ne doit pas échapper à ces principes fondamentaux si nous voulons être crédibles et sortir de l'isolement paralysant. Notre vigilance sur la récupération politicienne ne doit pas occulter qu'en notre sein figurent aussi des gens peu scrupuleux qui agissent de la même manière que ceux qu'ils dénoncent, démontrant ainsi la séparation entre un discours idéologique et la pratique.

À suivre...

Michel, du CLANA (Collectif libertaire anti-nucléaire amiénois)

Transmis par le Syndicat intercorporatif d'Amiens

1 - La CCSN est née après la manifestation anti-nucléaire de janvier 2004 à Paris dans la « mouvance libertaire ». La base organisationnelle, la critique anti-nucléaire et la stratégie du regroupement ont définies dans un texte de présentation disponible à l'adresse nationale de la coordination : CCSN C/O CNT-AIT BP46 91103 Corbeil cedex.

2 - Le tract diffusé et le n° 1 du bulletin de la CCSN sont aussi disponibles à la même adresse.

LES MILITANTS du Syndicat inter-corporatif Paris Nord de la CNT-AIT et de la 2^e UR-CNT étaient réunis aujourd'hui en Assemblée générale pour tirer les conclusions de leur communauté de vues anarchosyndicalistes.

C'est l'aboutissement de plus d'un an de réunions communes qui ont permis de conclure à un total accord sur les principes, tactiques et finalités de l'anarchosyndicalisme, ceux qui fondent l'essence même de la CNT et de l'AIT.

L'Assemblée générale a donc décidé ce jour de mettre fin à une division aberrante qui n'aurait jamais dû avoir lieu, produit de prises de pouvoir bureaucratiques manifestant les luttes intestines qui traversaient la CNT d'Espagne en Exil notamment après la mort de Franco.

Aujourd'hui ces considérations historiques sont largement dépassées. Toutefois les militants de la CNT-AIT seront toujours attentifs à ce que des actes de pouvoir qui ont été à l'origine des différentes séparations de ces dernières années ne puissent pas se reproduire. Ce qui implique que la CNT-AIT doit renouer avec un fonctionnement réellement anarchiste.

Face aux attaques toujours plus dures du Capitalisme, de l'État et de leurs serviteurs réformistes, l'unité des anarchosyndicalistes est primordiale. La division nous affaiblit, l'union nous renforce.

Sur Paris et sa région, les militants de la 2^e UR CNT et du SIPN CNT-AIT scellent leurs retrouvailles en fusionnant leurs deux structures, et ils appellent les militants anarchosyndicalistes sincèrement attachés au développement d'un projet communiste libertaire à rejoindre la CNT-AIT.

Pour la révolution sociale,
Vers le communisme libertaire !
Salutations anarchosyndicalistes.

*L'AG des militants
de la CNT-AIT Paris/ Nord*

Pour nous contacter : CNT-AIT - BP 4 - 75421 PARIS Cedex 9
http://cnt-ait.info - http://liste.cnt-ait.info
contact@cnt-ait . info



Bangladesh

En pleine lutte revendicative, des militants de la NSEF (Fédération nationale des employés du commerce, organisation syndicale proche de l'AIT) Muslem Uddin, Asaduzzaman et son secrétaire général Zakir Hossian ont été arrêtés par la police le 5 mars 2006 devant le local de leur fédération.

La NSEF demande aux sections et amis de l'AIT d'envoyer des messages de solidarité par courrier électronique (epost2@bttb.net.bd) ou postal (Mailing NSEF, West Barisur, P. O. Bhamonkitta, P. S. Karanigong, Dhaka-1310, Bangladesh) ; des lettres de protestation au ministre de l'Intérieur du Bangladesh (par fax au : 00 880 2 9565327) ; un soutien financier (compte n° S/B 934 - Sonali Bank - Mitford Road Branch, Dhaka-1100, Bangladesh).

France

Suite à l'émission à la radio Alter-Nantes où Chantal T. parlait de la situation faite aux handicapés ou malades mentaux de la Maison départementale de Mindin, la hiérarchie, la direction, la DASS et même le Conseil général (de gauche) responsables de l'établissement ont peur puisqu'ils ont fauté pour le moins par négligence, ont couvert des faits graves... et l'Inspection générale des affaires sanitaires et sociales (IGASS) vient à la rescousse de tout ce beau monde en diligentant 2 personnes de la DASS pour faire eux-mêmes l'enquête ! Une journée leur a suffi pour conclure que l'établissement est impeccable ! Ils ont interrogé 2 directeurs, 3 cadres et un délégué de FO qui n'a « eu qu'à se louer des bons rapports avec la direction ». Une enquête sérieuse, pour ce genre de cas (selon un expert auprès des tribunaux que connaît Chantal), demande à des enquêteurs éloignés de la région d'éplucher tous les écrits de l'établissement feuille par feuille ! L'IGASS a de plus envoyé le rapport de cette « enquête » la veille du procès (déjà reporté au 11 mai), ce qui a provoqué une nouvelle demande de report, de la part des avocats de Chantal et de l'animateur radio, pour le 29 juin à 14 heures.

Envoyez vos dons à Chantal par courrier postal à : CNT-AIT Saint-Nazaire, Maison des associations, 2 bis rue Albert Demun, 44600 Saint-Nazaire, vos messages de soutien à la même adresse postale où à son adresse électronique (chantal.thomas20@laposte.net).

Liste des dons

GLC 100 euros, CNT-AIT Pau 130 euros, CNT Nantes 100 euros, HC 100 euros, CNT-AIT Grenoble 100 euros, M. Chevalier Paris 30 euros, A. Anglade Le Fousseret 20 euros, M. Queré Puy Sec 20 euros, CNT-AIT Marseille 30 euros, CNT-AIT Montauban 100 euros, YMD Paris 50 euros, CNT-AIT Toulouse 100 euros, CNT Jura 10 euros, Thomas P. Paris 50 euros, CNT-AIT Perpignan 100 euros, Anonyme Toulouse 100 euros, CNT-AIT STCP Paris 20 euros, CNT-AIT Caen 45 euros, CNT-AIT Châteauroux 50 euros, CNT Nanterre 50 euros.

Espagne

Voir ci-après l'article « *Mercadona : un tournant pour la CNT-E* ».

Pour tout contact avec la CNT de Barcelone : sov@barcelona.cnt.es

Les dons sont à envoyer à la caisse de résistance, banque La Caixa, IBAN : ES08 2100 1183 3501 0050 5773.

Les lettres de protestation sont à envoyer à :

Mercadona S.A. - CIF: A-46-103834 - C/ Valencia, n° 5 - Tavernes Blanques - Valencia - Espagne. Des pressions peuvent être exercées contre Joan Roig, président de Mercadona et de l'Instituto de la Empresa Familiar, qui fait partie comme l'Association des Moyennes Entreprises Patrimoniales en France (18, rue Boissière 75116 Paris) d'une organisation internationale : le Groupe d'entreprises familiales européennes dont le président est Michael Worley.

Des actions peuvent être menées devant ambassades et consulats des pays dont sont originaires les grévistes : Argentine, Chili, Colombie, Pérou, Sénégal, Venezuela.

Mexique

Voir ci-après l'article « *Répression à Atenco* ».

Les habitants d'Atenco ont besoin de nourriture, de sérum, de cartes téléphoniques et d'argent pour les personnes arrêtées actuellement à la prison de Santiaguito, à Toluca. Pour tout information, message de soutien et de protestation, écrire à l'adresse électronique (guda_eta_indarkeria@yahoo.com.mx).

*D'après les informations transmises par le secrétariat de l'AIT,
Syndicat inter-corporatif de Montpellier*

Mercadona :

un tournant pour la CNT-E !

LA CNT-AIT ESPAGNOLE est en conflit avec Mercadona depuis longtemps. À mesure que la confédération faisait connaître l'exploitation subie par les travailleurs, de nouveaux travailleurs de Mercadona la rejoignaient. Maintenant, il y a des adhérent-e-s un peu partout et des sections syndicales à Madrid et à Barcelone.

Pendant toute l'année dernière, des rassemblements devant les super-

lano (Andalucía) a été licenciée pour la même raison.

Mais les travailleurs ont bien réagi. Ils sont allés vers la grève et ont besoin maintenant de notre aide. Ils sont nombreux et pour pouvoir résister dans des conditions aussi difficiles, ils ont besoin de 18 000 euros tous les mois. Surtout, parce que ce sont des immigrants que l'État espagnol a fait venir pour travailler chez Mercadona et si l'un d'eux se fait arrêter dans la lutte il sera expulsé.

Exigences des grévistes :

Réadmission des licenciés ; rétribution de la demi-heure de pause ; exécution des normes de sécurité et d'hygiène dans le travail ; arrêt du harcèlement au travail ; reconnaissance de la CNT et de ses délégués ; clause de garantie dans le travail (en cas de licenciement abusif, c'est le travailleur qui pourrait décider ainsi soit de revenir dans l'entreprise, soit de partir avec l'indemnité).

marchés ont eu lieu dans toute l'Espagne, cette lutte est le symbole qui a permis à toute la CNT-E de s'unir et de travailler ensemble.

Et on peut gagner, on peut démontrer que l'anarchosyndicalisme paie. Qu'on peut tout réussir sans participer au système bourgeois des élections professionnelles, avec seulement nos propres moyens (action directe, grève, sabotage, entraide, solidarité).

Depuis deux mois, les compagnons du centre de distribution de Mercadona de Sant Sadurn d'Anoia (Barcelone) sont en grève illimitée. Quand ils ont notifié la création de la section syndicale dans le centre, l'entreprise a licencié trois militants de la CNT-E et menacé tous les autres travailleurs de faire de même avec ceux qui auraient l'intention de protester contre les conditions de travail. En effet, Conchi, travailleuse à Puertol-

L'entreprise Mercadona est très importante, son propriétaire très puissant et il envoie des mercenaires tabasser les grévistes. En plus le gouvernement catalan, qui a bien compris la situation et en a peur, vient d'interdire à la CNT-E de manifester dans la ville.

Si la confédération gagne cette grève, la plus importante des dernières années, cela peut signifier l'arrivée de nouveaux adhérents dans tout le pays. Les membres de la CNT-E sont très encouragés malgré la répression, parce qu'ils savent que c'est le résultat d'un travail bien fait. Ce moment est peut-être un des plus importants pour la confédération depuis la scission des années 80. C'est pour tout ça que les travailleurs de Mercadona ont besoin de nous.

Alex, Syndicat intercorporatif de Montpellier

Caisse de résistance, banque *La Caixa*, pour l'Europe
IBAN : **ES08 2100 1183 3501 0050 5773**

Répression à Atenco

LES HABITANTS, la plupart paysans, de San Salvador Atenco au Mexique, auto-organisés suite à une lutte victorieuse contre un projet d'aéroport du gouvernement Fox, se sont à nouveau mobilisés le 3 mai 2006 contre l'interdiction de la vente de fleurs à Texcoco (sur le futur emplacement d'un supermarché Wall-Mart) et contre la répression qui a suivi.

Plusieurs milliers de personnes ont affronté les différents corps de police présents du début de l'après-midi jusqu'à 21/22 heures puis, se sont repliés.

Le lendemain, 3000 flics, encouragés par les partis politiques au pouvoir (PRD à la région, PRI dans l'état de Mexico, et PAN au niveau national) ont perquisitionné les maisons d'Atenco, faisant 1 mort (14 ans), 1 blessé grave, 28 femmes violées, quelque 200 prisonniers et de nombreux disparus.

La manipulation médiatique est orchestrée par le pouvoir ; refusant ce jeu, des journalistes ont été arrêtés, d'autres expulsés.

À la prison de Santiaguito, des personnes arrêtées sont en grève de la faim, et ont besoin de notre soutien. Envoyez vos messages de protestation à l'ambassade du Mexique - 9, rue de Longchamp 75116 Paris, tel 01 53 70 27 70, fax 01 47 55 65 29, (embfran cia@sre.gob.mx). Pour tout information, message de soutien et protestation, écrire à (guda_eta_indark eria@yahoo.com.mx).

Syndicat intercorporatif de Montpellier

Plaza Once 16hs
porque el 1º de Mayo
es de los trabajadores

ACTO DE PROTESTA



contra la explotacion patronal
y la colaboracion sindical

Por la libre asociacion de los trabajadores